

Note d'information

La réaction du FMI à la crise mondiale : répondre aux besoins des pays à faible revenu

Ces six derniers mois, alors que la crise financière mondiale née dans les pays développés se propageait jusque dans les pays en développement, le FMI a engagé une réforme sans précédent de ses modalités d'action auprès des pays à faible revenu, qui a abouti à l'annonce d'une augmentation considérable des ressources disponibles grâce à la mise en place de nouveaux instruments de prêt. Cette vaste réforme a transformé la relation qu'il entretient avec les pays membres malmenés par les retombées d'une crise qui ne leur est pas imputable. Cette initiative est le fruit de consultations approfondies avec les pays à faible revenu et elle constitue une réponse à l'appel des chefs d'État du G20 pour une action prompte face aux besoins du monde en développement. La réforme a abouti à un net accroissement des financements offerts à ces pays, à une refonte du cadre de prêt du FMI, à une simplification de la conditionnalité et à l'annulation des intérêts sur les prêts concessionnels du FMI aux pays à faible revenu jusqu'en 2011.

La crise financière mondiale est partie des pays avancés et s'est propagée tout d'abord dans les pays émergents. Un troisième accès de fièvre vient toutefois remettre en question les progrès économiques remarquables accomplis par de nombreux pays à faible revenu ces dix dernières années. Au début de l'année, un document du FMI sur l'impact de la crise sur les pays à faible revenu soulignait que la crise financière, couplée à la flambée des prix de l'alimentation et du carburant en 2007, a généré des besoins de financements beaucoup plus considérables, besoins auxquels la communauté internationale devra répondre. Le FMI s'emploie actuellement à aider ces pays à empêcher des millions de personnes de retomber dans la pauvreté.

Le FMI a réagi en augmentant sensiblement ses prêts concessionnels aux pays à faible revenu (ces prêts atteignant, au cours de l'année écoulée, quatre fois leurs niveaux historiques. En Afrique subsaharienne, les engagements de prêt pris par le FMI de janvier jusqu'à la mi-juillet 2009 ont atteint 2,7 milliards de dollars EU, contre 1,1 milliard de dollars EU pour la totalité de l'année 2008.

Le FMI a ensuite annoncé d'autres mesures :

- Le FMI va **accroître les ressources concessionnelles** accessibles aux pays à faible revenu, afin de répondre à une demande que l'on anticipe voisine de 17 milliards de dollars EU d'ici 2014. En 2009 et 2010, les prêts octroyés devraient atteindre jusqu'à 8 milliards de dollars EU, dépassant ainsi les montants demandés par le G-20, soit 6 milliards de dollars EU de prêts supplémentaires sur les 2 à 3 prochaines années. Les ressources supplémentaires incluront le produit de la vente envisagée de réserves d'or du FMI.
- Les pays à faible revenu recevront un **allègement exceptionnel des intérêts** dus au FMI jusqu'en 2011 au titre des prêts concessionnels accordés par l'institution.

- À l'avenir, l'aide financière du FMI sera assortie d'une **concessionnalité toujours plus élevée**, avec un mécanisme de mise à jour des taux d'intérêt après 2011.
- Les pays membres ont également avalisé une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à 250 milliards de dollars ÉU, qui sera répartie entre tous les États membres proportionnellement à leur quote-part au FMI. Cela signifie que **les pays à faible revenu se verront octroyer une allocation de plus de 18 milliards de dollars ÉU**, pour renforcer leurs réserves de change et accroître leurs marges de manœuvre financières.
- Le FMI a adopté une **nouvelle architecture pour ses mécanismes concessionnels**. Ceux-ci seront désormais plus souples et adaptés à la diversité croissante de pays à faible revenu. Les nouveaux instruments sont les suivants : la **facilité élargie de crédit**, qui offre une aide souple à moyen terme; la **facilité de crédit de confirmation**, qui répond aux besoins à court terme et de précaution; et la **facilité de crédit rapide**, qui offre une aide d'urgence avec une conditionnalité limitée. Ces nouveaux mécanismes sont établis dans le cadre d'un nouveau Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
- Cette nouvelle architecture s'accompagne d'une réforme du **plafonnement des prêts** aux pays à faible revenu, afin que ces pays aient accès à des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins de financement liés à la crise. Globalement, ces réformes équivalent en moyenne à un doublement des limites annuelles d'accès aux prêts. Ce changement va de pair avec la décision de relever les limites d'accès pour les autres pays membres du FMI.
- **La conditionnalité des programmes du FMI** a été simplifiée pour être davantage axée sur les objectifs fondamentaux. Cette souplesse accrue s'applique particulièrement aux réformes structurelles. Les pays qui ne parviendront pas à les mener à bien avant la date prévue n'auront plus besoin d'obtenir de dérogations.
- Cette nouvelle architecture des instruments de prêt destinés aux pays à faible revenu privilégie fortement **la réduction de la pauvreté et la croissance**, à travers l'ensemble des dispositifs. Les programmes prévoient des objectifs spécifiques afin de sauvegarder les dépenses sociales et les autres budgets prioritaires.
- L'accroissement des concours financiers du FMI s'est accompagné dans une majorité de pays à faible revenu de programmes prévoyant **une augmentation des dépenses à destination des pauvres**. Les programmes en question s'accommodent de niveaux plus élevés de déficit budgétaire, et souvent d'un accroissement des dépenses, afin de faire face aux difficultés amenées par les crises de l'alimentation et des carburants et par la crise financière mondiale. Les programmes récents s'accompagnent aussi souvent d'objectifs moins stricts en matière de politique monétaire et d'inflation.

En adoptant ces mesures, le FMI a transformé ses relations avec les pays à faible revenu et a réagi directement à un consensus international sur la manière de faire face à la crise mondiale.

En mars 2009, le Président de la Tanzanie, M. Jakaya Kikwete, le Directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn et l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, ont organisé une conférence à Dar-es-Salaam afin d'apporter des réponses à ces problèmes. À cette occasion, le FMI s'est engagé à renforcer son soutien à l'Afrique par le renforcement de ses concours financiers, par une plus grande souplesse, par un approfondissement du dialogue sur les politiques économiques, et par un nouveau renforcement de la voix de l'Afrique au sein de l'institution. Ces engagements ont été annoncés au sommet du G20 à Londres en avril 2009, où M. Strauss-Kahn a également appelé les pays donateurs à faciliter une forte augmentation des prêts concessionnels du FMI.